

CS-40017

67082 STRASBOURG Cedex

☎ 03 88 14 31 00 Poste 361

☎ 03 88 14 31 19

ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

FONCTIONNEMENT DU SERVICE RESTAURATION POUR LES ELEVES DU SECOND CYCLE

Dans sa séance du 29 septembre 2005, le Conseil d'Administration du Lycée a décidé d'offrir aux élèves des possibilités de restauration nécessitant l'utilisation d'une carte d'accès personnelle :

le repas à l'unité qui permet à l'élève de déjeuner le jour de son choix lorsque son compte est approvisionné.

Ces modalités sont applicables à l'ensemble des usagers du service de restauration :

- Les élèves réservent leur repas au minimum la veille à l'aide des bornes de réservation mises en place dans le hall du bâtiment A, près du secrétariat d'intendance, dans le bâtiment F ou par Internet (jusqu'à 23 heures 59).
- **En cas de modification, tout repas commandé et non annulé quel que soit le motif, sera facturé.**
- La borne de réservation du bâtiment A est une borne interactive permettant le paiement par carte bancaire.
- Un « espace famille » mis en place permet un paiement sécurisé par internet. Une note d'information sera remise aux élèves en début d'année et vous indiquera la disponibilité de ce service, avec vos identifiants d'accès au site. La condition est d'avoir une carte bancaire (Bleue, Visa ou Mastercard) en cours de validité. Bien entendu les données relatives à la carte bancaire ne sont à aucun moment visibles par l'établissement ou le prestataire, conformément à la réglementation : informations cryptées et sécurisées selon le protocole SSL 128 bits

L'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

Implique la possession d'un **badge personnel** et l'**approvisionnement suffisant de son compte**.

L'approvisionnement du compte doit être préalable à toute consommation du repas. Chèque à déposer au **Bâtiment A dans la borne libre-service Alise Express1**.

A chaque passage du badge le **nom du compte s'affiche**.

Les élèves du collège Kléber intégrant une classe de seconde au lycée gardent leur badge.

Les élèves nouvellement scolarisés au lycée, qui souhaitent être **demi-pensionnaires**, recevront un badge lors de leur inscription le **29 juin, 01 ou 02 juillet 2019** ou à partir du **27 août 2019 pour les élèves déjà scolarisés à Kléber, contre remise d'un chèque de 87,00€ (correspondant à 20 repas)**.

Le badge est personnel et servira durant toute la scolarité au lycée.

Un badge perdu ou abîmé devra être immédiatement remplacé.

Un badge abîmé peut être retiré par le personnel de service au restaurant scolaire.

LE REAPPROVISIONNEMENT DU COMPTE

Le réapprovisionnement d'un compte se fait de la façon suivante :

- Par carte bancaire à la borne libre-service Alise Express 1, hall du bâtiment A, minimum 40€
- Par virement par Internet,
- Par chèque libellé à l'ordre de *l'agent comptable du Lycée Kléber* complété au dos par le *n° du badge*, nom - prénom et classe de l'élève,
- Les chèques sont déposés dans la borne service installée devant l'accueil de l'intendance,
- En espèces, à l'intendance bâtiment A bureau n°3 (voir horaires de la caisse),
- Un compte créditeur fin juin est reporté sur l'année scolaire suivante,
- Le solde positif sera remboursé aux élèves quittant définitivement l'établissement.

SANCTIONS :

- **Tout manquement de l'élève aux règles de fonctionnement du service de restauration pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'élève de la demi-pension.**

CAS PARTICULIERS ET OBSERVATIONS

Pour d'éventuels remboursements un RIB devra être collé sur la fiche «*intendance*» distribuée aux élèves en début d'année.

Les élèves dont la famille éprouverait des difficultés financières, peuvent s'adresser à la *vie scolaire* pour demander une aide.

REPAS A L'UNITE

Tarifs applicables à la rentrée 2019 (susceptibles de changer au 1^{er} janvier 2020)

* prix d'un repas	4,35 €
* prix du badge en cas de renouvellement	2,50€

ACCUEIL DES ELEVES

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'INTENDANCE	HORAIRES D'OUVERTURE DE LA CAISSE	HORAIRES D'OUVERTURE DU RESTAURANT SCOLAIRE
Lundi mardi mercredi jeudi vendredi 8h00 à 12h00 13h30 à 17h00	Lundi mardi mercredi jeudi vendredi 8h00 à 11h30 13h30 à 16h15	Déjeuner : 11h30 à 13h30

L'Intendant :

Frédéric WULLSCHLEGER

Strasbourg, 11 juin 2019

Le Proviseur :

Sylvain ETHEUX

